

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2003-2004

28 NOVEMBRE 2003

PROJET DE DECRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL
DES DEPENSES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2003(1)

—————

RAPPORT DE COMMISSION

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES FINANCES, DU BUDGET, DES AFFAIRES GENERALES,
DE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE, DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE
PAR M. **FILLEUL**

—————

(1) Voir Doc. n° 462 (2003-2004) n°s 1 à 7 et n° 471 (2003-2004) n° 8.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité a examiné au cours de ses réunions des 25 novembre 2003 et 28 novembre 2003 (1) les projets de décret contenant l'ajustement du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2003, l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2003, le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004, le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004.

Au cours de sa réunion du 25 novembre 2003, la commission a décidé, à l'unanimité des membres présents, de présenter un rapport commun relatif à ces quatre points.

Il y a lieu de se référer au Doc. n° 471 (2003-2004) n° 8.

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

MM. Huin (Président), Boucher, van Eyll, Wahl, Zenner, Daerden, Filleul (rapporteur), Gilles, Istasse (en remplacement de M. Donfut), Meureau, Cheron, Pieters, Mmes Theunissen et Corbisier-Hagon.

Ont assisté aux travaux de la commission :

MM. Ficheroulle et Istasse, membres du Parlement de la Communauté française;

M. Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales;

M. Dupont, ministre de la Culture, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports;

M. Daerden, ministre du Budget;

Mme Picard, conseiller au cabinet du ministre-président Hasquin;

M. De Smet, conseiller au cabinet du ministre-président Hasquin;

M. Robben, attaché au Cabinet du ministre-président Hasquin;

M. Bertoux, collaborateur au cabinet du ministre-président Hasquin;

Mme Fiszman, collaborateur au cabinet du ministre Dupont;

Mme Bruynseels, collaborateur au cabinet du ministre Nollet;

M. Moens, directeur de cabinet du ministre Daerden;

M. Di Nunzio, conseiller au cabinet du ministre Daerden;

M. Point, conseiller au cabinet du ministre Daerden;

M. Simon, collaborateur au cabinet du ministre Daerden;

M. Michel, collaborateur au cabinet du ministre Daerden;

Mme Dubuisson, représentant la Cour des Comptes;

M. Tilly, représentant la Cour des Comptes;

M. Vanpetegem, expert du groupe MR;

M. Stampart, expert du groupe PS;

M. Van Lint, expert du groupe ECOLO;

M. Verwilghen, expert du groupe cdH.

Texte adopté par la commission

Article 1^{er}

Les crédits prévus au budget de la Communauté française de l'année budgétaire 2003 sont ajustés et ventilés en allocations de base conformément à la liste des programmes et au tableau budgétaire annexés au présent décret à concurrence de :

Tableau récapitulatif de l'ajustement

(En milliers d'euros)

	Crédits alloués pour 2003	Ajustement				
		Redistributions	Crédits supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits adaptés pour 2003	Crédits années antérieures
CHAPITRE I^{er}						
Services généraux						
Crédits non dissociés	343 301	- 18 538	8 077	- 44 252	288 588	119
Crédits dissociés d'engagement	0	0	0	0	0	0
Crédits dissociés d'ordonnancement	55	0	0	0	55	0
Crédits variables	63 483	0	295	0	63 778	0
CHAPITRE II						
Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport						
Crédits non dissociés	706 371	18 538	12 040	- 5 275	731 674	1 405
Crédits dissociés d'engagement	21 107	0	984	- 877	21 214	0
Crédits dissociés d'ordonnancement	19 315	0	818	- 176	19 957	0
Crédits variables	38 364	0	1 086	- 3 138	36 312	0
CHAPITRE III						
Education, Recherche, Formation						
Crédits non dissociés	4 941 025	0	44 583	- 19 314	4 966 294	659
Crédits dissociés d'engagement	9 650	0	0	0	9 650	0
Crédits dissociés d'ordonnancement	7 922	0	0	- 365	7 557	0
Crédits variables	54 710	0	5 273	- 20	59 963	0
CHAPITRE IV						
Dette publique de la Communauté française						
Crédits non dissociés	585 759	0	2 020	- 5 385	582 394	0
CHAPITRE V						
Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française						
Crédits non dissociés	346 192	0	678	0	346 870	0
Total général						
Crédits non dissociés	6 922 648	0	67 398	- 74 183	6 915 863	2 183
Crédits dissociés d'engagement	30 757	0	984	- 877	30 864	0
Crédits dissociés d'ordonnancement	27 292	0	818	- 541	27 569	0
Crédits variables	156 557	0	6 654	- 3 158	160 053	0

Art. 2

Les paiements à effectuer jusqu'au 31 décembre 2003, à charge du Fonds de la loterie nationale (C) s'effectuent, par dérogation à l'article 4 du décret du 19 décembre 2002 contenant le budget général des dépenses 2003, selon la procédure des dépenses fixes via le comptable centralisateur. Le solde des recettes non utilisées au 31 décembre 2003 sera transféré sur le compte du comptable du Fonds C.

Art. 3

Sont approuvés pour l'ajustement budgétaire 2003 et annexés au présent décret les budgets du Commissariat général aux Relations internationales (CGRI) et du Fonds d'égalisation des budgets.

Art. 4

L'article 10 du décret du 20 décembre 2001, contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2002 sort ses effets le 1^{er} janvier 2003.